

Inutile d'ajouter que ce paragraphe expose une situation d'une gravité sans égale dans l'histoire du Canada. Si la Chambre a été obligée d'attendre quelque peu les renseignements que je lui communiquerai ce soir, c'est parce que le Gouvernement se rendait bien compte de la gravité de la situation et de la grande portée de ses répercussions.

Je ne pourrais mieux commencer ces révélations à la Chambre qu'en racontant la façon dont je me suis rendu compte de la situation et comment le cabinet en a été mis au courant. Les honorables députés se rappellent peut-être le matin du 6 septembre dernier lorsque, à l'ouverture de la première session, nous nous sommes réunis pour choisir un Orateur; la séance devait commencer à onze heures. On a sans doute observé que j'ai fait attendre la Chambre quelques minutes au moins avant d'entrer. Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures m'avait appris ce matin-là qu'un jeune homme de l'ambassade russe s'était présenté au bureau du ministre de la Justice (M. St-Laurent) et qu'il avait insisté pour être admis. A son dire, il voulait communiquer au Gouvernement des renseignements d'une extrême importance, ayant trait à un état de choses très dangereux pour le Canada, d'une gravité si exceptionnelle qu'il désirait en avertir les Canadiens. Il avait en sa possession des documents corroborant ses affirmations et qu'il avait l'intention de remettre aux autorités fédérales. Il avait extrait ces documents d'une chambre forte à l'ambassade russe et d'une collection de papiers qu'il avait recueillis peu de temps auparavant en vue des révélations qu'il se proposait.

On m'a demandé ce qu'il fallait faire dans les circonstances. J'ai répondu qu'à mon avis, il valait mieux user de prudence et de circonspection: l'homme prétendait venir de l'ambassade russe; nous n'étions pas en mesure de contrôler l'authenticité des documents qu'il avait en mains. Nous ne savions pas qu'il était responsable ou en possession de toutes ses facultés; nous ignorions tout des raisons qui l'avaient poussé à quitter l'ambassade pour s'adresser aux autorités fédérales; bref, j'ai conseillé de le renvoyer à l'ambassade avec ses documents.

Il désirait vivement s'entretenir avec le ministre de la Justice, mais il ne l'avait pas vu. Il a raconté ce qu'il savait au secrétaire du ministre de la Justice, qui a transmis les renseignements au sous-secrétaire des Affaires extérieures; ce dernier m'a communiqué les détails dont je viens de parler.

A mon sens, il importait surtout d'éviter tout ce qui porterait l'ambassade de Russie à croire que le Canada soupçonnait même va-

guement ce qui s'y passait, ou tout acte susceptible de paraître inattendu dans les circonstances.

Tel a été le conseil donné à l'homme qui s'est présenté, et dont le nom est divulgué dans le rapport de la Commission: Igor Gouzenko. Il était commis préposé au chiffre à l'ambassade de Russie. Employé là, à Ottawa, depuis environ deux ans, il relevait de l'attaché militaire. Auparavant, il faisait partie du service d'espionnage de l'U.R.S.S. Il avait été spécialement formé au déchiffrement de messages et à l'expédition des communications chiffrées. Il prétend que c'est ainsi qu'il s'est emparé des documents dont j'ai parlé.

Je devrais peut-être vous faire part maintenant de ce que j'ai appris par la suite sur les mouvements de Gouzenko. Il semble avoir quitté l'ambassade vers six heures et demie du soir la veille du jour où il s'est présenté au bureau du ministre de la Justice. Muni des documents, il s'est rendu de l'ambassade au bureau d'un des quotidiens de la ville. C'est au *Journal* qu'il s'est adressé. Il voulait voir le rédacteur en chef, mais comme celui-ci n'était pas là, il a raconté son histoire à une autre personne qui se trouvait dans le bureau. J'ai cependant appris qu'il a déclaré à peu près tout ce que la population canadienne devrait savoir et qu'il était désireux de lui apprendre; il voulait qu'on accorde beaucoup de publicité à sa déclaration. Il a prétendu qu'il agissait ainsi parce qu'il croyait que la population canadienne devrait être mise au courant de la situation. Si je comprends bien, son histoire était si fantastique, et il avait les documents en sa possession, qu'on lui a dit de s'adresser à la gendarmerie royale parce que c'est à ce service qu'il devait s'adresser s'il possédait des renseignements de cette nature.

Ce soir-là, il est retourné chez lui. Le lendemain matin, il s'est présenté au bureau du ministre de la Justice, mais comme il n'a pas pu voir le ministre, il est parti. Sa femme et son bébé l'accompagnaient. Au cours de la journée,—il n'est pas nécessaire de raconter toutes ses allées et venues,—il s'est rendu au bureau du procureur de la Couronne et lui a exposé la situation, en appuyant sur le fait qu'il désirait qu'on fasse de la publicité aux renseignements qu'il possédait. Dans l'après-midi, laissant le bébé aux soins d'une voisine, il partit avec son épouse pour voir d'autres personnes et discuter cette question avec elles. Le soir, il s'en retourna chez lui et demanda à ses deux voisins immédiats, un monsieur et sa femme, de bien vouloir prendre soin de son enfant, parce qu'il craignait fort que quelque chose ne lui arrive au cours de la nuit, étant donné qu'on aurait sûrement découvert qu'il avait quitté l'ambassade en emportant des documents très importants et qu'il